•	MIŅISTÈRE	
-	· DE	
	_	

L'ÉDUCATION NATIONALE.

DIRECTION

DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU

DES TRAVAUX ET GLASSEMENTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÈTÉ.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La commission des monuments historiques entendue;

ARRÈTE:

ARTICLE PREMIER.

ment son p	ortail, ventaux compris
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
appartenant à	M. LANDREAU, boulanger, à PONT ST ESPRIT (Ga
nt inscrit.s. sur	'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
	ARTICLE 2.
	arrèté sera notifié au préfet du département, pour les préfecture, au maire de la commune de PONT STÆESPE
archives de la	arrèté sera notifié au préfet du département, pour les préfecture, au maire de la commune d <u>e PONT STÆESPE</u> au propriétaire.
archives de la	préfecture, au maire de la commune de PONT STAESPE
archives de la	préfecture, au maire de la commune de PONT STAESPE
archives de la ainsi qu'	préfecture, au maire de la commune d <u>e PONT ST4ESPi</u> au propriétaire.
archives de la ainsi qu'	préfecture, au maire de la commune de PONT STAESPE

Min T. S. V. P.

Lipi

R. PERCHET

;;

Département : GARD

Commune : PONT ST ESPRIT

Section : BH Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 10/07/2013

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2012 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NIMES 2

67 RUE SALOMON REINACH 30032 30032 NIMES CEDEX 1

tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67 cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

